Pays de la Loire, Maine-et-Loire
Fontevraud-l'Abbaye
9 rue Robert-d'Arbrissel

Maison, 9 rue Robert d'Arbrissel, Fontevraud-l'Abbaye

Références du dossier

Numéro de dossier : IA49010704
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison
Genre du destinataire : de notaire
Parties constituantes non étudiées : cour, resserre

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1813, E, 51 ; 2009, F, 981

Historique

La parcelle sur laquelle fut élevée cette maison faisait, depuis le XIIe siècle sans doute, partie du vaste cimetière paroissial de Fontevraud.
En 1741, les procureurs de la fabrique paroissiale de Saint-Michel décident cependant d'arrenter un lot de terres prises sur ce cimetière dans le prolongement occidental des halles pour qu'y soient construites des habitations ; il semblerait que ce secteur n'ait en effet pas connu d'inhumations depuis déjà un certain temps.
Une parcelle de 40 par 62 pieds (soit près de 13 mètres de largeur sur rue par 20 mètres de longueur) est ainsi baillée le 4 juillet 1741 à Marguerite Serin pour le compte de Me Joseph-René Serin, notaire, à condition d'y élever une maison. Les sols sur lesquels est fondée la bâtisse doivent au préalable être vidés des sépultures qui s'y trouvent et reversés au cimetière selon une procédure exigée par les procureurs de fabrique.
La demeure est vite bâtie et, le 7 septembre 1741, Joseph-René Serin obtient de l'abbesse Louise-Françoise de Rochechouart, dont il est par ailleurs le maître d'hôtel, de faire construire un appentis en retour d'équerre de cette maison en empiétant le long du pignon ouest de la halle (dont la partie haute, en cet endroit, sert d'auditoire de justice).
La construction de cet appentis est contestée dès 1742, après la mort de l'abbesse, par les religieuses qui estiment que leur ancienne supérieure a été abusée et qu'un tel bâtiment obscurcit considérablement l'intérieur de la halle. En outre, il empiète sur un espace où les marchands des halles avaient coutume d'attacher librement leurs animaux de bât, les obligeant dès lors à trouver un autre emplacement forcément payant en cet endroit du bourg, coût supplémentaire qui pourrait les décourager de venir. Plus grave, elles considèrent que la porte que Me Serin a fait ouvrir entre cet appentis et le marché couvert risque d'être préjudiciable à l'économie locale, puisque des marchandises pourraient transiter là frauduleusement sans être taxées à l'entrée des halles. Des recours sont donc engagés par les religieuses et le Grand Conseil de l'abbesse impose à Me Serin l'obstruction de la porte en juin 1742, signifiée par le sergent royal de Montsoreau.
La demeure ne connut pas de grandes transformations par la suite, à part la suppression courant XXe siècle d'un balcon en façade et des lucarnes qui donnaient jour au comble. Dans la première moitié du XXe siècle, les deux baies ouest du rez-de-chaussée, sur rue, étaient revêtues d'une devanture de boutique en bois, disparue depuis.

Période(s) principale(s) : 2e quart 18e siècle
Dates : 1741 (daté par travaux historiques)
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Camus (attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Joseph-René Serin (commanditaire, attribution par source)

Description

À l'origine, cette maison était bâtie isolément sur cette parcelle : à l'est, un espace de moins d'un mètre la séparait d'une autre habitation (devenue mitoyenne à la suite d'une reconstruction, vers 1840) et à l'ouest la parcelle n'était pas bâtie et la maison voisine ne fut construite qu'ultérieurement.
Demeure de notable elle est, à sa construction, l'une des plus élégantes du village.
La maison est construite en moyen appareil de tuffeau, sur un solin d'une assise de calcaire dur. Elle comprend une cave voûtée, un rez-de-chaussée très légèrement surélevé et quelques marches précèdent, depuis la rue, l'accès au vestibule. Cette disposition s'explique peut-être du fait de ce qu'en sous-sol de la maison la cave est peu profonde, certainement pour ne pas excaver profondément le terrain et limiter le transport de terres et de sépultures à déplacer vers le cimetière selon les termes de l'arrentement de 1741.
Le comble à surcroît, originellement habitable, est coiffé d'un toit à longs pans couvert d'ardoises et à pignons découverts.
La façade principale compte cinq travées avec un effet d'ordonnancement même si la symétrie est imparfaite. La travée centrale, particulièrement mise en valeur, accueille l'entrée et, à l'étage, comportait un balcon à garde-corps en fer forgé aujourd'hui remplacés par une balustrade non saillante à balustres en poire.
Les baies sont couvertes d'un arc segmentaire et seules celles de l'étage sont ornées d'une agrafe, saillante et couronnée d'un bandeau mouluré.
La façade est animée par un quadrillage constitué par le jeu des bandeaux de niveaux, horizontaux, et des ressauts verticaux des chambranles des baies, continus d'un niveau à l'autre avec plein de travée saillant sur le même plan. À la manière de pilastres colossaux, Les chaînes, un peu plus saillantes encore, encadrent la façade jusqu'à porter la fine corniche, le surcroît étant traité comme la frise nue d'un entablement.
La porte bâtarde, à deux vantaux avec châssis de tympan vitré, est encadrée d'un large cavet.
Des volets, en bois au rez-de-chaussée et métalliques à l'étage ont été ajoutés, aux XIXe et XXe siècle à une façade qui n'en comportait pas à l'origine.
L'accès principal à la maison se fait par l'entrée sur rue et une autre porte donne sur l'arrière-cour. Cette dernière n'est à l'origine accessible que par une petite porte percée dans le mur qui clôt cette cour, au sud, et ouvre sur ce qui était alors l'allée du cimetière qui longeait la nef de l'église paroissiale.
La distribution intérieure traduisait une nette hiérarchie des espaces, avec pièces de réception, d'étude et de service au rez-de-chaussée, chambres de maître à l'étage et chambres de domestique dans les combles. Établi dans l'épaisseur du mur ouest de la travée centrale, un escalier tournant à mur-noyau plein en maçonnerie et marches en bois scellées (remaniement ?) assure, depuis le vestibule, la distribution verticale de la maison. Le comble prenait le jour par des lucarnes à fronton, aujourd'hui disparues.
Au XVIIIe siècle, un édicule à usage de latrines bâti dans l'arrière-cour témoignait de l'adoption de principes hygiénistes.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; moyen appareil
Matériau(x) de couverture : ardoise
Plan : plan rectangulaire régulier
Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré, comble à surcroît
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; pignon découvert
Escaliers : escalier intérieur : escalier tournant, en maçonnerie, en charpente

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

Cette maison construite par le notaire Joseph-René Serin est l'une des plus élégantes édifiées dans la première moitié du XVIIIe siècle dans le bourg de Fontevraud. Elle reprend les caractéristiques alors en vogue dans l'architecture des demeures de notable, tant dans ses partis pris esthétiques que dans sa distribution. Ces qualités influencèrent directement l'édification de la maison qui, un peu plus tard, est édifiée dans son prolongement ouest au point de sembler sa jumelle.
Construite sur un allotissement provenant de la cession de parcelles du cimetière, cette demeure est, enfin, importante dans la formation du bourg de Fontevraud. En effet, dans le secteur est du centre bourg, elle inaugure précocement l'alignement de maisons qui, surtout après le déplacement du cimetière en 1814, s'élevèrent pour former le versant sud de l'actuelle rue Robert-d'Arbrissel. Il est à noter, dans une perspective archéologique, que si les sépultures se trouvant sous la maison ont été déterrées en 1741, il n'en est rien de celles qui se trouvaient ailleurs sous l'arrière-cour.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Maine-et-Loire. 122 G 2. **Clergé séculier**. Église paroissiale Saint-Michel de Fontevraud : registre des titres et rentes dus à la fabrique (1750, continué jusqu'en 1836), page 527 et suivantes.
  AD Maine-et-Loire. 101 H 53. **Abbaye de Fontevraud**. Procédure sur les constructions entreprises par Me Joseph-René Serin (1741-1747).
  AD Maine-et-Loire. 4 Q 13476. **Domaines, enregistrement, hypothèques**. Transcription n°52, du 29 août 1818 d'un acte reçu Me Jean Hudault, notaire à Fontevraud, le 22 juillet 1818.

Annexe 1

Document 1

AD Maine-et-Loire. 122 G 2. **Clergé séculier**. Église paroissiale Saint-Michel de Fontevraud : registre des titres et rentes dus à la fabrique (1750, continué jusqu'en 1836).
Titre originel de la rente (page 527 et suivantes) :
Rente de six livres au terme de Saint Jean Baptiste Sac 96, pièce 1ère. Bail à rente du 4 juillet 1741, par les procureurs de fabrique de la paroisse de Saint-Michel de Fontevraud du consentement des habitans de ladite paroisse et après publications faites, à Demoiselle Marguerite Serin, fille majeure demeurante audit Fontevraud d'une espace de terrain dans la longueur de quarante pieds faisant portion du cimetière de cettedite paroisse sur la rüe tendante du Carrefour dudit Fontevraud aux Ormeaux, outre trois pieds de seulle qui doivent rester le long des murs de la halle et de la maison de Marie Pelletier dans la largeur de soixante deux pieds à prendre depuis ladite rüe à aller jusqu'à l'arrestier du pignon de la halle du costé de la gallerie de l'église, aux charges par ladite demoiselle Serin de faire bastir dans l'espace cy dessus tel bastiment de la rente cy après à la réserve desdits trois pieds de seulle le long dudit mur de la halle et de la maison de ladite Pelletier qu'elle sera tenüe de faire transporter toutes les terres de l'emplacement cy dessus dans le cimetière de cette paroisse dans les endroits qui luy seront indiqués, qu'elle fera enfermer ledit espace de terrain de murs dans lequel elle poura faire faire une porte de trois pieds de large du costé du cimetière pour aller à la messe.
Qu'elle payera tous les droits qui pourront estre deut pour raison de ladite aliénation générallement sans réserve sans que ladite fabrique e puisse estre inquiettée n'y recherchée, au fief de cette châtellenie et à franc devoir, et pour en payer servir et continuer chacun an à l'avenir au terme de Saint Jean Baptiste à la recepte de la fabrique de ladite église de Saint-Michel de ce lieu la somme de six livres de rente foncière annuelle et perpétuelle à commancer au terme prochain, et outre pour la somme de trois cens trente livres payée comptant auxdits procureurs de fabrique par ladite demoiselle Serin comme estante dernière [blanc], passé par François Despiedz, notaire de la châtellenie de Fontevraud.
Et déclaration du 4 juillet 1741 par ladite demoiselle Serin que le bail à rente cy dessus par elle fait et pris desdits procureurs de fabrique est pour et au profit de Me Joseph René Serin, notaire royal et Me d'hostel de Madame l'abbesse, acceptant, et que la somme payée pour l'adjudication est de ses deniers au moyen de quoy ladite demoiselle Serin luy en a fait toute cession et transport ce que de raison et s'est obligé de l'acquitter des clauses, charges et conditions du susdit acte, passée par ledit Despiedz.
À la suite de ce texte figure la retranscription, plus tardive, d'une déclaration de Me Joseph René Serin qui, le 12 avril 1756, reconnaît tenir :
une maison composée de dix [pièces] tant basses, haultes chambres, que cabinet, cave dessous, grenier couvert d'ardoizes, cour, fourier et latrines, le tout bâti dans un morceau de terre de soixante deux piedz sur quarente, situées au bout des halles de ce lieu, l'acquit par devant Me François Despiez, le quatre juillet mil sept cent quarente un, joignant ladite maison d'orient un espace de terrain de trois piedz régnant entre partie de cette article et la maison de Gabriel Gaultier au lieu de Marie Pelletier et encore du même cotté aux halles et à l'auditoire, le mur desdites halles mutuel avec ledit présent article, d'occident ladite veuve Jacques Boyer, du midy le cimetière de cette parroisse du septentrion la Grande rüe tendante du Carrefour de la Grande porte à celuy des Ormeaux.

Document 2

AD Maine-et-Loire. 4 Q 13476. **Domaines, enregistrement, hypothèques**. Transcription n°52, du 29 août 1818 d'un acte reçu Me Jean Hudault, notaire à Fontevraud, le 22 juillet 1818.
Acte relatif à la succession de Gilles Serin, dit Serain de la Vallière, de son vivant notaire à Fontevraud, passé entre ses héritiers Félix Boullenot et Anne Serin, respectivement petit-fils et fille du défunt, portant description de la maison en 1818 :

Cette maison consiste, au rez de chaussée, en salle et sallon, une cuisine & un cabinet, une cave voûtée, une cour, un hangard, une écurie & des latrines ; au premier, quatre chambre dont trois à cheminées, & un grenier régnant sur le tout, dans lequel se trouve une chambre de domestique ; elle est située grande rue dudit Fontevrault, elle joint vers levant les sieurs Villiers & Gaultier, vers midi une ruelle tendante de la place dudit Fontevrault au champ de foire dudit lieu en passant le long de l'église, vers couchant le sieur Nau-Bougreau & vers nord ladite grande rue.

Illustrations

Vue générale.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124901853NUCA

Vue d'ensemble des maisons bâties sur les parcelles du cimetière alloties en 1741.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124901854NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Fontevraud-l'Abbaye : présentation de la commune (IA49010822) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Fontevraud-l'Abbaye
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Fontevraud-l'Abbaye : présentation de la commune (IA49010822) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Fontevraud-l'Abbaye

Auteur(s) du dossier : Florian Stalder
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine

Vue générale.

IVR52_20124901853NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble des maisons bâties sur les parcelles du cimetière alloties en 1741.

IVR52_20124901854NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation